

**ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES AU CONSEIL SUPERIEUR  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

-----  
**COMMISSION NATIONALE CHARGEE DU CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES**  
-----

**PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES  
DE MOINS DE 20.000 HABITANTS**  
-----

L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier, en exécution du décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié et de l'arrêté du 30 septembre 2020 fixant la date et les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes au CSFPT, s'est réunie, au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, direction générale des collectivités locales, sous la présidence de M. François SCARBONCHI, inspecteur général de l'administration, la Commission nationale chargée du contrôle des opérations électorales prévue à l'article 7 du décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié.

Etaient présents :

- M. François SCARBONCHI, Président ;
- M. Christophe BERNARD, sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, représentant le Directeur général des collectivités locales ;
- M. Guillaume AFONSO, adjoint au sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, Direction générale des collectivités locales.

La commission a procédé au recensement des procès-verbaux adressés au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Nombre de procès-verbaux reçus :	100
Nombre d'électeurs inscrits	33934
Nombre de votants	22242
Nombre de bulletins blancs	335
Nombre de bulletins nuls	816
Nombre de voix en faveur de la liste présentée par l'AMF	21091
Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre de sièges attribués à la liste unique	

présentée par l'AMF

6 sièges

.../...

Le Président proclame élus :

TITULAIRE	SUPPLEANT	SUPPLEANT
Philippe LAURENT Maire Sceaux - 92	Bertrand MASSOT Maire de Luitant - 28	Alain VASSELLE Maire d'Oursel Maison - 60
Chantal GANTCH Maire de Sougnac de l'Isle - 33	Elodie DUCROHET Adjointe au maire de Voisins- le-Bretonneux - 78	Dany-Cécile CARTON Maire Saint-Rémy-sous-Broyes - 51
François DÉLUGA Maire du Teich - 33	Françoise DESCAMPS-CROSNIER Conseillère municipale de Rosny-sur-Seine - 78	Vincent MATEUC Maire Bosselange - 57
Jeanne COUTIÈRE Maire de Mailfères - 40	Richard TOURASSEAU Conseiller municipal de Saint- Clair - 32	Françoise DUPECHER Adjointe au maire de Lafat - 23
Murielle FABRE Maire de Lampertheim - 67	Evelyne SIMON-GLORY Maire Plesder - 35	Anne PELLETIER Le BARBIER Maire de Blèwes - 91
Michel MIRIART Conseiller municipal de Bristou - 64	Philippe SQUELARD Maire de Trans-sur-Ère - 44	Jean-Louis COSTES Maire de Fumel - 47
Denis MERVILLE Maire Sainneville - 76	Jean-François VIGIER Maire Bures-sur-Yvette - 91	Régis DEPAIX Maire de Montcornet - 08
Fanny LACROIX Maire de Castel-en-Trièves - 38	Serge MOARAU Maire de Petite Ile - La Réunion	Daniel BARBE Maire de Blasimon - 33
Elisabeth MARQUET Maire de Jarzé-Village - 49	Bernard REY Maire de Saint Bernard - 01	Rosine COULONG Maire de Croth - 27
Patrick MOLINOZ Maire Vénarey-les-Laumes - 21	Jeanne STROMBONI Conseillère municipale de Porto Vecchio - 20A	Antoine HOME Maire de Wittenheim - 68
Michel DELAMAIRE Adjoint au maire de Feucherolles - 78	Alexandre AVRIL Maire de Salbris - 41	Cindy LABORIE Adjointe au maire de Montévrain - 77
Pascaline CASTELLANI Maire de Piana - 20A	Jean-François LOVISOLO Maire de Tour d'Aigues - 64	Karine DESMOULIN Adjointe au maire du Teich - 33

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 22 janvier 2021 en double exemplaire, est signé après lecture, par le Président et les membres de la commission.

Le Président  
de la commission  
François SCARBONCHI  
Inspecteur général  
de l'administration

Pour le directeur général  
des collectivités locales  
Christophe BERNARD  
Sous-directeur des élus locaux et  
de la fonction publique territoriale



**ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES AU CONSEIL SUPERIEUR  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

-----

**COMMISSION NATIONALE CHARGEE DU CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES**

-----

**PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES  
DE 20.000 HABITANTS A 100 000 HABITANTS**

-----

L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier, en exécution du décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié et de l'arrêté du 30 septembre 2020 fixant la date et les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes au CSFPT, s'est réunie, au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, direction générale des collectivités locales, sous la présidence de M. François SCARBONCHI, inspecteur général de l'administration, la Commission nationale chargée du contrôle des opérations électorales prévue à l'article 7 du décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié.

Etaient présents :

- M. François SCARBONCHI, Président ;
- M. Christophe BERNARD, sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, représentant le Directeur général des collectivités locales ;
- M. Guillaume AFONSO, adjoint au sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, Direction générale des collectivités locales.

La commission a procédé, le mercredi 20 janvier 2021, au dépouillement des enveloppes adressées au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, pour une proclamation des résultats ce jour.

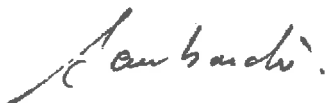
Nombre d'électeurs inscrits	451
Nombre de votants	238
Nombre de bulletins blancs	08
Nombre de bulletins nuls	31
Nombre de voix en faveur de la liste présentée par l'AMF	199
Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre de sièges attribués à la liste unique présentée par l'AMF	----- 3 sièges

Le Président proclame élus :

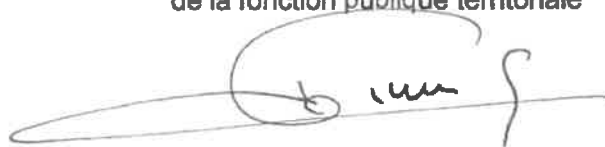
TITULAIRE	SUPPLEANT	SUPPLEANT
Sophie LÉHNER Adjointe au maire de Creil - 60	Romain MARCHAND Adjoint au maire d'Ivry-sur-Saône - 94	Solange MION Adjointe au maire de Vierzon - 18
Patrick VAYABOURY, Adjoint au maire de Saint-Pierre-La-Réunion	Fabrice LOHER Maire de Lorient - 56	Jean-Michel LEROY Adjoint au maire de Douai - 59
Leïla SLIMANE Adjointe au maire de Pantin - 93	Béatrice de LAVALETTE Adjointe au maire de Suresnes - 92	Méthilde FERCHAUD Adjointe au maire de Le Bouscat - 33
Eveline RIVIERE Adjointe au maire d'Evreux - 27	Laurent MATA 1 <sup>er</sup> Adjoint au maire d'Hérouville Saint-Clair - 14	Eliane GUILLON Adjointe au maire de Bourg-lès-Valence - 26
François CORDONNIER Adjoint au maire de Béthune - 62	Claude FAVRA Adjointe au maire de Montrouge - 92	Jean-Patrick COURTOIS Maire de Mâcon - 71
Isabelle HELIOT-COURONNE Adjointe au maire de Troyes - 10	Laurent CORNE, Adjoint au maire d'Evreux - 27	Emma VERAN Adjointe au maire de Cannes 06

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 22 janvier 2021 en double exemplaire, est signé après lecture, par le Président et les membres de la commission.

Le Président  
de la commission  
François SCARBONCHI  
Inspecteur général  
de l'administration



Pour le directeur général  
des collectivités locales  
Christophe BERNARD  
Sous-directeur des élus locaux et  
de la fonction publique territoriale



**ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES AU CONSEIL SUPERIEUR  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

---

**COMMISSION NATIONALE CHARGÉE DU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ELECTORALES**

---

**PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES  
DE PLUS DE 100 000 HABITANTS**

---

L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier, en exécution du décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié et de l'arrêté du 30 septembre 2020 fixant la date et les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes au CSFPT, s'est réunie, au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, direction générale des collectivités locales, sous la présidence de M. François SCARBONCHI, inspecteur général de l'administration, la Commission nationale chargée du contrôle des opérations électorales prévue à l'article 7 du décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié.

Etaient présents :

- M. François SCARBONCHI, Président ;
- M. Christophe BERNARD, sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, représentant le Directeur général des collectivités locales ;
- M. Guillaume AFONSO, adjoint au sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, Direction générale des collectivités locales.

La commission a procédé, le mercredi 20 janvier 2021, au dépouillement des enveloppes adressées au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, pour une proclamation des résultats ce jour.

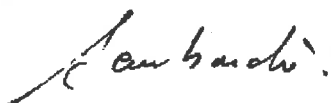
Nombre d'électeurs inscrits	57
Nombre de votants	34
Nombre de bulletins blancs	01
Nombre de bulletins nuls	03
Nombre de voix en faveur de la liste présentée par l'AMF	30
Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre de sièges attribués à la liste unique présentée par l'AMF	----- 2 sièges

Le Président proclame élus :

TITULAIRE	SUPPLEANT	SUPPLEANT
Roselyne BIENVENU Adjointe au maire d'Angers - 49	Patrick TEISSERE Adjoint au maire de Le Havre - 76	Isabelle RASTOUL Adjointe au maire d'Orléans - 45
Emmanuelle ROUSSET Adjointe au maire de Rennes - 35	Zemorda KHELIFI Conseillère municipale de Villeurbanne - 69	Yohann NEDELEC Adjoint au maire de Brest - 29
Laurent BOSETTI Adjoint au maire de Lyon - 69	Olivia FORTIN Adjointe au maire de Marseille - 13	Frédéric PILAUD Conseiller municipal de Clermont-Ferrand - 63
Martin DAVID-BROCHEN Adjoint au maire de Lille - 59	Christophe BERTHIER Adjoint au maire de Dijon - 21	Elise AEBISCHER Adjointe au maire de Besançon - 25

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 22 janvier 2021 en double exemplaire, est signé après lecture, par le Président et les membres de la commission.

Le Président  
de la commission  
François SCARBONCHI  
Inspecteur général  
de l'administration



Pour le directeur général  
des collectivités locales  
Christophe BERNARD  
Sous-directeur des élus locaux et  
de la fonction publique territoriale



**ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES AU CONSEIL SUPERIEUR  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

-----

**COMMISSION NATIONALE CHARGEE DU CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES**

-----

**PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES EPCI-FP  
DE PLUS DE 100 000 HABITANTS**

-----

L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier, en exécution du décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié et de l'arrêté du 30 septembre 2020 fixant la date et les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes au CSFPT, s'est réunie, au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, direction générale des collectivités locales, sous la présidence de M. François SCARBONCHI, inspecteur général de l'administration, la Commission nationale chargée du contrôle des opérations électorales prévue à l'article 7 du décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié.

Etaient présents :

- M. François SCARBONCHI, Président ;
- M. Christophe BERNARD, sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, représentant le Directeur général des collectivités locales ;
- M. Guillaume AFONSO, adjoint au sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, Direction générale des collectivités locales.

La commission a procédé, le mercredi 20 janvier 2021, au dépouillement des enveloppes adressées au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, pour une proclamation des résultats ce jour.

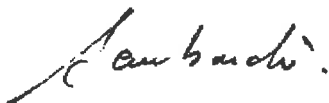
Nombre d'électeurs inscrits	123
Nombre de votants	64
Nombre de bulletins blancs	01
Nombre de bulletins nuls	08
Nombre de voix en faveur de la liste présentée par l'AMF	55
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre de sièges attribués à la liste unique présentée par l'AMF	----- 1 siège

Le Président proclame élus :

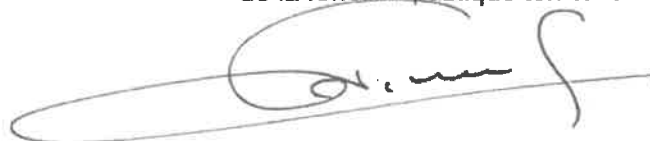
TITULAIRE	SUPPLEANT	SUPPLEANT
Stéphane ALLOUCH Vice-président de la communauté urbaine du Grand Poitiers - 86	Aïcha BASSAL Vice-présidente de la métropole de Nantes - 44	Valentin RABOT Conseiller de l'Eurométropole de Strasbourg - 67
Estelle MERCIER Conseillère communautaire du Grand-Nancy - 54	Claude PETIT-LASSAY Vice-président de la communauté urbaine Le Mans métropole - 72	Emmanuelle LAPOUILLE Conseillère de la communauté urbaine d'Arras - 62

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 22 janvier 2021 en double exemplaire, est signé après lecture, par le Président et les membres de la commission.

Le Président  
de la commission  
François SCARBONCHI  
Inspecteur général  
de l'administration



Pour le directeur général  
des collectivités locales  
Christophe BERNARD  
Sous-directeur des élus locaux et  
de la fonction publique territoriale





**ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES AU CONSEIL SUPERIEUR  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

**COMMISSION NATIONALE CHARGEE DU CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES**

**PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES EPCI-FP  
DE 20.000 HABITANTS A 100 000 HABITANTS**

L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier, en exécution du décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié et de l'arrêté du 30 septembre 2020 fixant la date et les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes au CSFPT, s'est réunie, au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, direction générale des collectivités locales, sous la présidence de M. François SCARBONCHI, inspecteur général de l'administration, la Commission nationale chargée du contrôle des opérations électorales prévue à l'article 7 du décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié.

Etaients présents :

- M. François SCARBONCHI, Président ;
- M. Christophe BERNARD, sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, représentant le Directeur général des collectivités locales ;
- M. Guillaume AFONSO, adjoint au sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, Direction générale des collectivités locales.

La commission a procédé, le mercredi 20 janvier 2021, au dépouillement des enveloppes adressées au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, pour une proclamation des résultats ce jour.

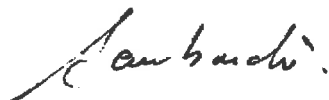
Nombre d'électeurs inscrits	606
Nombre de votants	387
Nombre de bulletins blancs	04
Nombre de bulletins nuls	50
Nombre de voix en faveur de la liste présentée par l'AMF	333
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre de sièges attribués à la liste unique présentée par l'AMF	1 siège

Le Président proclame élus :

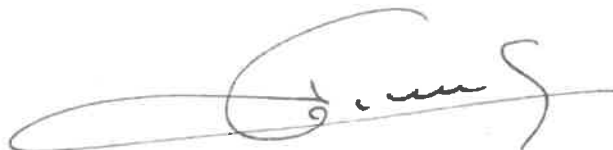
TITULAIRE	SUPPLEANT	SUPPLEANT
<b>Gil AVEROUS</b> Président de la communauté d'agglomération Châteauroux métropole - 36	<b>Michel BREUILH</b> Président de la communauté d'agglomération de Tulle - 19	<b>Florence GALZIN</b> Vice-présidente de la communauté de communes des Loges - 45
<b>Gisèle JEAN,</b> Vice-présidente de la Communauté de communes Vienne et Gartempe - 86	<b>Karine PAVIZA</b> Vice-présidente de la communauté de communes de Grand Lieu - 44	<b>Hervé MAZUREK</b> Vice-président de la communauté urbaine le Creusot Montceau les Mines - 71

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 22 janvier 2021 en double exemplaire, est signé après lecture, par le Président et les membres de la commission.

Le Président  
de la commission  
François SCARBONCHI  
Inspecteur général  
de l'administration



Pour le directeur général  
des collectivités locales  
Christophe BERNARD  
Sous-directeur des élus locaux et  
de la fonction publique territoriale



**ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES AU CONSEIL SUPERIEUR  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

-----

**COMMISSION NATIONALE CHARGEE DU CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES**

-----

**PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES EPCI-FP  
DE MOINS DE 20.000 HABITANTS**

-----

L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier, en exécution du décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié et de l'arrêté du 30 septembre 2020 fixant la date et les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes au CSFPT, s'est réunie, au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, direction générale des collectivités locales, sous la présidence de M. François SCARBONCHI, inspecteur général de l'administration, la Commission nationale chargée du contrôle des opérations électorales prévue à l'article 7 du décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié.

Etaient présents :

- M. François SCARBONCHI, Président ;
- M. Christophe BERNARD, sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, représentant le Directeur général des collectivités locales ;
- M. Guillaume AFONSO, adjoint au sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale, Direction générale des collectivités locales.

La commission a procédé au recensement des procès-verbaux adressés au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Nombre de procès-verbaux reçus :	100
Nombre d'électeurs inscrits	526
Nombre de votants	330
Nombre de bulletins blancs	11
Nombre de bulletins nuls	26
Nombre de voix en faveur de la liste présentée par l'AMF	293
Nombre de siège à pourvoir	1
Nombre de sièges attribués à la liste unique	

présentée par l'AMF

1 siège

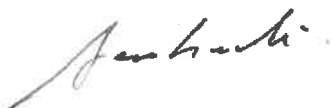
.../...

Le Président proclame élus :

TITULAIRE	SUPPLEANT	SUPPLEANT
<b>Christophe IACCOBI</b> Vice-président de la communauté Alpes Provence Verdon Sources de lumière - 04	<b>Alain SANZ</b> Conseiller de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau - 64	<b>Sylvie HUSSON</b> Conseillère de la communauté de communes Domme- Villefranche-du-Périgord - 24
<b>Catherine LOUIS</b> Présidente de la communauté de communes Forêts, Seine et Suzon -21	<b>Pascal COURTAUD</b> Président de la communauté de communes de la Marche Berrychonnaise - 36	<b>Carole RIBEIRO</b> Présidente de la communauté de communes du Pays de la Sèvre -02

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 22 janvier 2021 en double exemplaire, est signé après lecture, par le Président et les membres de la commission.

Le Président  
de la commission  
François SCARBONCHI  
Inspecteur général  
de l'administration



Pour le directeur général  
des collectivités locales  
Christophe BERNARD  
Sous-directeur des élus locaux et  
de la fonction publique territoriale

